

Mme Marylise Lebranchu
Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 Paris
BP 10445
75327 Paris Cedex 07

Mme Geneviève Fioraso
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Meudon, le 23 septembre 2013

Madame la Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique,
Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Au moment où une nouvelle réforme des retraites est en discussion, le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) et le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESUP-FSU) tiennent à nouveau à vous faire part de la situation catastrophique des retraites qui se prépare dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

Cela fait plus de dix ans que nous exposons ce problème à vos prédécesseurs. Aussi, une fois de plus, et comme nous l'avons signalé à Mme la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de notre rencontre à sa prise de fonction, nous allons vous exposer la situation particulière de l'ESR.

Cette situation touche de nombreux enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs dans les universités et les organismes de recherche. D'autres catégories de fonctionnaires peuvent aussi se trouver dans cette situation, ils sont sans aucun doute moins nombreux, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne doivent pas être pris en compte.

En plus de l'entrée tardive dans les métiers après de longues années d'étude, de nombreux personnels ont été recrutés après des années travaillées à l'étranger, années dites « post-doc », ou CCD dans la recherche. Ces années n'étant pas cotisées en France, elles sont donc perdues dans le compte des annuités. Les personnels concernés n'ont pour la plupart du temps aucune possibilité de récupérer une retraite pour ces années travaillées à l'étranger, la plupart de ces pays ayant un système par capitalisation non accessible à des emplois précaires lorsqu'on est étranger.

Se rajoute de plus la situation des étrangers n'ayant jamais travaillé en France, et qui sont recrutés directement dans l'ESR en tant qu'enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs. La situation de ces personnels devient d'autant plus catastrophique qu'ils sont recrutés tardivement (souvent plus de 35 ans).

Une autre situation est celle des personnes ayant travaillé sur libéralités, c'est-à-dire sans aucune cotisation, par des financements des associations comme l'ARC, la Ligue, ... Si aujourd'hui, ces situations ne sont plus possibles – ou ne devraient plus l'être – de nombreux enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs ont été dans cette situation avant leur recrutement dans les années 80-90.

Tant que le nombre d'annuités était à 37 ans et demi, que le recrutement était jeune (moins de 30 ans), et que les années de post-doc étaient réduites (moins de deux), les années perdues à l'étranger n'avaient pas ou que peu de conséquences sur le montant de la retraite.

Aujourd'hui, la situation s'est inversée : augmentation des annuités, de l'âge au recrutement, du nombre d'années travaillées à l'étranger.

Vous comprendrez, nous l'espérons, qu'à chaque fois qu'une réforme des retraites augmente le nombre d'annuités pour une retraite à taux plein, ces personnels voient leur niveau de retraite baisser en conséquence lorsqu'ils y arriveront, même en travaillant jusqu'à 67 ans !

Le SNCS et le SNESUP vous demandent d'ouvrir enfin un chantier technique sur ces questions. Il n'est pas possible que les responsables politiques que vous êtes, laissent le problème en l'état comme l'ont fait vos prédécesseurs à chaque fois que nous avons soulevé ce problème, ce qui revient à laisser pourrir la situation.

Il est évident que ce problème ne peut se résoudre en peu de temps, il est évident qu'il faut trouver des moyens techniques et financiers pour résoudre cela. Peut-on laisser ces personnels se retrouver en situation de précarité arrivés à la retraite parce que tous les services administratifs des ministères se disent au mieux c'est trop compliqué, ou bien au pire qu'ils ne sont qu'une minorité parmi les fonctionnaires !

Espérant que ce courrier donnera lieu à une rencontre que nous vous demandons sur cette question, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'expression de nos sentiments respectueux.



H. NEVEU

Marc Neveu
Co-secrétaire général du SNESUP-FSU



Patrick Monfort
Secrétaire général du SNCS-FSU

Copies :

Guillaume Houzel, Conseiller social et vie étudiante, culture scientifique et technique au MESR
Jean-Yves Mérindol, Conseiller enseignement supérieur et recherche à la Présidence de la République
Bernadette Groison, Secrétaire générale de la FSU